

Surveillance des cyanobactéries dans les eaux de baignade

Observations terrain du 20 juillet 2023

Étangs de Remerschen



• Prolifération cyanobactéries?

Non 1 à 4

Remarque: les matières déposées en surface en 2 ne sont pas des cyanobactéries

• Si prolifération, catégorie*

Cat. 1 Cat. 2 Cat. 3



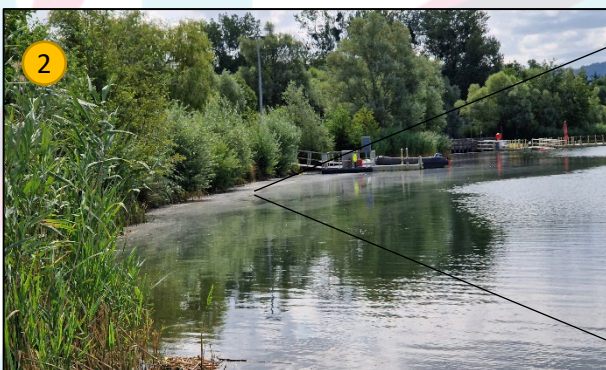
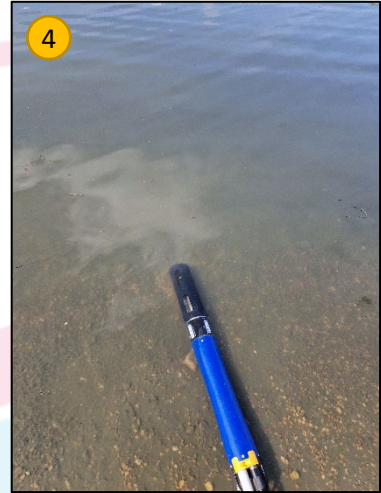
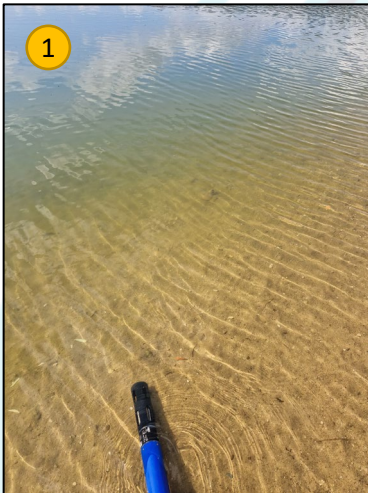
• Espèces toxinogènes



• [Microcystine] > seuil*

Non

* plus d'information sur <https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/eauxbaignade.html>



Cyanobactéries - état des plages au 20 juillet 2023

| Lieu | Plage | Baignade | Usages récréatifs | Dernier suivi |
|------------|---------|---|--|---------------|
| Remerschen | Etang 1 |  |  | 07 juillet |
| | Etang 2 |  |  | 07 juillet |



Autorisation



Interdiction



Recommandations



Il est recommandé d'éviter le contact avec l'eau aux endroits où se trouvent les proliférations de cyanobactéries et il faut éviter d'avaler cette eau. Cette recommandation vaut tant pour les Hommes que pour les animaux.

Il est également recommandé de ne pas pratiquer la pêche (depuis le bord de la berge ou en immersion) dans des zones atteintes par les efflorescences de cyanobactéries et:

- de réduire à un strict minimum tout contact avec les poissons,
- de remettre les poissons dans l'eau (*no kill fishing*),
- d'arrêter la pêche immédiatement en cas d'apparition d'une efflorescence de cyanobactéries.

Plus d'informations

<https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/eauxbaignade.html>

<https://cyanowatch.lu>